

2013-2018  
**10<sup>e</sup> PROGRAMME**  
AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE



---

10<sup>e</sup> PROGRAMME 2013-2018  
**Bilan des réalisations**  
**SYNTHÈSE**



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE



**AGENCE  
DE L'EAU  
RHIN•MEUSE**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



## TABLE DES MATIÈRES

Synthèse.....	
Un programme à toute épreuve .....	3
Panorama général : les chiffres clés du 10 <sup>ème</sup> programme .....	8
Les recettes du 10 <sup>ème</sup> programme : 1 086 millions d'euros .....	8
Les dépenses du 10 <sup>ème</sup> programme : 1 155 Millions d'euros.....	12
Un bilan financier au rendez vous.....	22
Conclusion et perspectives .....	24
ANNEXES .....	26

---

## SYNTHÈSE

La synthèse présente une analyse globale de la réalisation du 10<sup>ème</sup> programme d'intervention qui s'est déroulé sur la période 2013 à 2018. L'analyse détaillée par politique est produite dans le rapport en annexe 1.

Cette analyse couvre l'examen des réalisations du programme et n'évalue pas les résultats ou les impacts obtenus.

## UN PROGRAMME À TOUTE ÉPREUVE

Après des avancées certaines en matière de dépollution des eaux usées domestiques et industrielles, l'enjeu du 10<sup>ème</sup> programme (2013-2018) a été d'amorcer un changement de cap des politiques de l'eau. Il devait privilégier les politiques du grand cycle de l'eau et la résorption des pollutions diffuses émanant des acteurs économiques en cohérence avec les objectifs des plans de gestion pour les bassins du Rhin et de la Meuse.

En effet, sur la base de l'état des lieux de 2013, en cours d'actualisation en 2019, le constat a été le suivant :

- parmi les 643 masses d'eau de surface (rivières et plans d'eau), près de 22% (144) présentent un bon état écologique et 20,4% (131) sont en bon état chimique ;
- parmi les 26 masses d'eau souterraines (nappes), près de 60% sont en bon état chimique et 100% en bon état quantitatif, à l'exception de la nappe des grès de Trias du secteur de Vittel (Vosges).
- Dans ce contexte, l'état physique des cours d'eau et des milieux humides, même s'ils ne constituent pas un objectif en tant que tel de la DCE, contribuent à la dégradation de la plupart des masses d'eau ;
- Plus de 300 captages restent dégradés par les nitrates et/ou pesticides ce qui représente 10% des points d'alimentation en eau potable.

Si les efforts réalisés ces dernières décennies ont permis une forte amélioration de l'état des masses d'eau du bassin Rhin-Meuse, l'état des lieux réalisé en 2013 a montré qu'il restait des efforts importants à réaliser puisque environ 40% des masses d'eau du bassin étaient encore dégradées par des rejets urbains ou domestiques, en particulier en zone rurale. Le 10<sup>ème</sup> programme a donc conservé un socle fort constitué des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et de la solidarité territoriale.

Les politiques d'intervention ont donc été structurées autour de 4 objectifs majeurs :

- La réduction des pollutions diffuses d'origines industrielle, agricole ou domestique ;
- La restauration écologique des milieux aquatiques et de la biodiversité ;
- La protection des ressources en eau potable ;
- La résorption des derniers foyers de pollution classique.

## I. UNE CAPACITÉ D'ADAPTATION EPROUVÉE DANS UN CONTEXTE RICHE ET STRUCTURANT

---

Le 10<sup>ème</sup> programme d'intervention a été particulièrement riche en évènements tant sur la période couvrant son élaboration que durant sa mise en œuvre.

En effet, des éléments aussi structurants que le nouveau Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2016-2021, l'ouverture à la biodiversité ou le coup d'envoi du plan d'adaptation et d'atténuation au changement climatique sont venus rythmer les 6 années du 10<sup>ème</sup> programme et ont logiquement structuré le 10<sup>ème</sup> programme et sa révision.

Les instances de bassin ont été particulièrement mobilisées à l'aube des 50 ans de la politique de l'eau. Les premières décisions du Comité de bassin pour l'élargissement des aides au champ de la biodiversité terrestre et aquatique ont été prises dès 2016 avec le lancement réussi d'un premier appel à initiatives en faveur de la préservation de la biodiversité (trame verte et bleue) et l'installation de la communauté de travail Agence de l'eau/Région/ DREAL/Agence française pour la biodiversité comme vraie alternative opérationnelle à une agence régionale de la biodiversité.

La construction concertée et collégiale du plan d'adaptation et d'atténuation au changement climatique adopté en 2018 par le Comité de bassin est venue s'inscrire en complémentarité et cohérence du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Cette double dynamique traduit par ailleurs la solidité du partenariat avec la Région Grand Est, nouvel opérateur dans le paysage de l'animation de la politique de l'eau.

On notera par ailleurs, une réactivité face aux réorientations des politiques d'intervention émanant des tutelles portant tant sur l'assainissement non collectif ou sur la continuité écologique. Le bassin Rhin-Meuse est un bassin international et l'agence de l'eau a participé activement au cours du 10<sup>ème</sup> programme aux travaux des commissions internationales. Ces travaux ont abouti à la mise en place d'un plan international d'avertissement et d'alerte aux pollutions accidentelles ou encore à la coopération sur le bassin de la Meuse pour l'adaptation au changement climatique.

## II. II. UNE RÉVISION DU PROGRAMME STRUCTURANTE

---

Une révision à mi-parcours n'engage pas une réflexion de même ampleur que celle conduite à l'occasion de l'élaboration du programme, dont les grandes orientations stratégiques ont déjà été arrêtées à la fin de l'année 2012.

La révision à mi-parcours réalisée en 2015, coïncide avec l'adoption définitive par le Comité de bassin des projets de SDAGE « mis à jour » des districts du Rhin et de la Meuse et des programmes de mesures (PDM) correspondants. Le programme de mesures, instrument de planification décrivant les moyens à mettre en œuvre pour l'atteinte des objectifs retenus par le SDAGE dans les délais prescrits, a orienté la construction des Plans d'action opérationnels territoriaux, (PAOT), outil de sélectivité phare du programme. Enfin, les périodes couvertes par les programmes de mesures « mis à jour » (2016-2021) et celle du 10<sup>ème</sup> Programme (2013-2018) sont différentes. Dans un souci de cohérence, la révision du Programme a donc été l'occasion d'assurer une convergence optimale avec les documents de planification « mis à jour » et l'introduction progressive des objectifs d'adaptation et de lutte contre le changement climatique.

Cette révision a été aussi l'occasion de prendre en compte l'analyse du « déroulement » effectif du 10<sup>ème</sup> Programme par rapport aux ambitions initiales, tant d'un point de vue technique que financier, d'intégrer

les résultats des études d'évaluation ou de prospectives réalisées depuis le démarrage du programme et de proposer des évolutions conformément aux nouvelles dispositions législatives.

On observera notamment la capacité de l'établissement à s'adapter aux urgences et aux besoins des territoires :

- Le lancement de différents plans d'urgence liés aux coulées de boues, à la relance des travaux d'assainissement et de réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable ou la reprise de la dynamique de préservation et restauration des zones humides et de reconquête des captages dégradés ;
- La mise à disposition d'outils et d'aides pour accompagner les collectivités dans la réforme territoriale (Notré, GEMAPI) et les assister pour faire évoluer leurs gouvernances (SOCLE, étude de gouvernance ou de stratégie financière dès 2014) ;
- La mise en œuvre de stratégies ambitieuses sur des territoires cibles avec le lancement d'un nouveau programme de renaturation du Rhin ou de reconquête de la nappe d'Alsace et des captages associés (convention « Ermes ») ;
- La mise en place d'appels à projets comme mode d'intervention à part entière de l'agence de l'eau avec en ligne de mire l'innovation et l'expérimentation de futures modalités d'aides. On notera de premiers résultats concluants sur la capacité d'initiatives des acteurs du bassin Rhin-Meuse ;
- L'intégration de la composante « eau » dans la politique urbaine, par un soutien aux projets exemplaires des collectivités, comme l'a testé le Conseil d'Administration lors de l'appel à projets « gestion des eaux pluviales dans les projets d'aménagement » en 2015-2016 ;
- Le lancement de dynamiques fortes d'accompagnement des acteurs agricoles vers des changements de systèmes avec notamment l'appel à manifestation d'intérêt « filières » co-porté avec la Région Grand Est et les agences de l'eau (Rhône Méditerranée Corse et Seine-Normandie) ;
- L'adaptation du dispositif de surveillance des eaux de surface et souterraines pour améliorer le diagnostic des pollutions historiques de la Guerre 14-18 notamment, ou pour répondre aux évolutions du référentiel.

### III. DES MARQUEURS FORTS QUI ONT CONDUIT A FAIRE DES CHOIX POUR ADAPTER LE 10<sup>EME</sup> PROGRAMME

---

L'impact des prélèvements budgétaires en termes de montants et d'occurrence a fortement fragilisé la structure budgétaire de l'agence de l'eau dans un contexte particulier d'une dynamique d'investissement plus instable et d'un choix d'une réduction des recettes pour répondre à la volonté de rééquilibrage de la répartition des redevances entre contributeur et du respect du plafonnement des recettes des 6 agences de l'eau. Trois marqueurs forts ont alimenté les débats des instances de bassin :

#### A. UN PAYSAGE ADMINISTRATIF EN PLEINE MUTATION ET UNE DYNAMIQUE D'INVESTISSEMENT PLUS INSTABLE

Le déploiement des politiques du 10<sup>eme</sup> programme a rencontré différents freins dès son démarrage :

- Le ralentissement de la réforme territoriale avec à la clef un manque de visibilité et une instabilité préjudiciable à la dynamique d'investissements conjuguée au retrait des co-financeurs historiques dans les domaines de la restauration de milieux aquatiques, de l'assainissement et de l'alimentation en eau potable ;

- Une sélectivité accrue et une priorisation des interventions de l'agence de l'eau dans les thématiques historiques ainsi que l'entrée en vigueur de conditions d'aides nouvelles (comparatifs AC/ANC, diagnostic milieu...);
- Une certaine prudence à l'investissement dans un contexte de crise et d'absence de visibilité des marchés a pu conduire dans le domaine industriel à un ralentissement des investissements ;
- Différentes difficultés liées à l'opérationnalité des outils de gestion et de paiement des aides agricoles (MAEC notamment) qui ont constituées des freins et des retards (non encore tous résolus à ce jour) dans les prévisions, l'engagement et le paiement des aides agricoles ;
- L'ambivalence des stratégies économiques agricoles avec d'une part, une certaine inertie au changement révélée par la persistance de sources de dégradation des eaux par les pollutions diffuses et d'autre part, la dynamique très forte de conversion à l'agriculture biologique ;
- Un manque d'assistance et d'expertise de la maîtrise d'ouvrage, à un moment où les contraintes environnementales se complexifient et où le tissu des acteurs se diversifie ;
- Une carence en termes d'accompagnement et de connaissance sur les technologies et techniques à mettre en œuvre pour adapter les solutions à la hauteur de l'effet attendu sur l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques.

La révision du programme a été marquée par la volonté des instances de bassin de renforcer l'attractivité des dispositifs d'aides du 10<sup>ème</sup> programme en optant notamment sur la révision des taux d'aides en assainissement, ou sur l'introduction de nouveaux outils de mobilisation des maîtres d'ouvrage.

## B. L'AJUSTEMENT DES RECETTES DE REDEVANCES

La politique de fixation des taux adoptés lors du 10<sup>ème</sup> Programme devait répondre à un triple enjeu :

- Le premier se proposait de procéder au rééquilibrage de la répartition du produit des redevances entre contributeurs ;
- Le second était marqué par la volonté de respecter le plafonnement des recettes du 10<sup>ème</sup> programme des six agences de l'eau fixé à 13,8 milliards d'euros pour la période 2013/2018 ;
- L'objectif de suppression du zonage des redevances pollution qui repose sur une convergence progressive des taux.

A mi-parcours de la mise en œuvre du 10<sup>ème</sup> programme, il est apparu que les assiettes de redevances « domestiques et assimilées » se situaient sensiblement au-delà des estimations faites en 2012. Ces estimations prévoyaient la diminution des volumes d'eau facturés aux abonnés de + de 1 %, par an, qui ne s'est pas réalisée.

Les travaux de la révision de programme se sont en conséquence orientés vers la nécessité de respecter les ambitions initiales du 10<sup>ème</sup> programme par un ajustement à la baisse des taux de redevances de pollution et de collecte domestique et assimilés.

Il convient de souligner que l'ajustement à la baisse des taux s'est effectué dans un contexte où il n'était pas prévu en 2018 d'augmenter la contribution à l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB), ni de prolonger le prélèvement sur ressources accumulées.

### C. LA CONTRIBUTION A L'EFFORT DE REDRESSEMENT DES COMPTES PUBLICS

Conjugé à la baisse des taux de redevances, le prélèvement triennal sur les années 2015, 2016 et 2017 prévu au profit du budget de l'État, cumulé avec les prélèvements opérés en 2014 et en 2018, ont remis en cause l'équilibre financier du 10<sup>ème</sup> Programme. Pour l'agence de l'eau Rhin-Meuse, l'impact de ces prélèvements correspondant initialement à un prélèvement de 54 M€ sur la durée du programme, a conduit à une consommation réelle de crédits budgétaires de 144.7 millions d'euros, entraînant une perte sèche de 90 millions d'euros au détriment des politiques d'intervention.

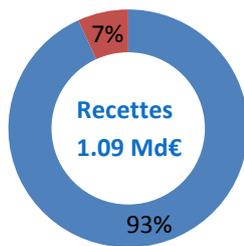
Une partie des crédits de paiement de la maquette financière initiale étant déjà mobilisée par les engagements du début de programme (*et du programme précédent*), la réduction des paiements permettant de dégager les ressources nécessaires à cette contribution a été supportée par un ajustement des décisions d'aide à venir du programme révisé en optant notamment à un gel prudentiel des autorisations de programme et en portant l'effort sur la maîtrise des autorisations de programme 2016-2018.

EXTRAIT DE L'ARTICLE 32 DE LA  
LOI DE FINANCES POUR 2015

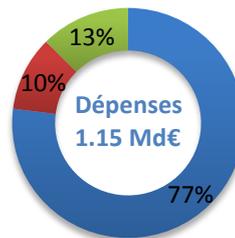
*I. – Il est opéré un prélèvement annuel de 175 millions d'euros sur le fonds de roulement des agences de l'eau mentionnées à l'article L. 213-8-1 du code de l'environnement, pour les années 2015 à 2017.*

## PANORAMA GÉNÉRAL : LES CHIFFRES CLÉS DU 10<sup>ÈME</sup> PROGRAMME

Plus d'un milliard d'euros a été consacré à la protection et la reconquête des milieux aquatiques, faisant du 10<sup>ème</sup> programme le 1<sup>er</sup> programme porteur d'une politique de l'eau et de la biodiversité ambitieuse.



■ REDEVANCES ■ AUTRES RECETTES



■ Dépense d'intervention (invest. & fonct.)  
■ Dépense de fonctionnement de l'établissement  
■ Contribution à la réduction de la dette de l'Etat

Taux de réalisation des redevances  
98%

Taux de réalisation des autorisations de programme  
95%

## LES RECETTES DU 10<sup>ÈME</sup> PROGRAMME : 1 086 MILLIONS D'EUROS

Les ressources financières du 10<sup>ème</sup> programme s'établissent à hauteur de 1 086 millions d'euros dont 93% sont issues des recettes de redevances.

Les autres recettes proviennent principalement des remboursements des aides octroyées sous forme d'avances au cours des 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> programmes et produisent 7% des recettes de l'établissement.

Deux préoccupations majeures ont sous-tendu la construction des recettes du 10<sup>ème</sup> programme :

- rechercher le rééquilibrage du produit des redevances entre les différentes catégories de redevables ;
- respecter le plafonnement des redevances des 6 agences de l'eau.

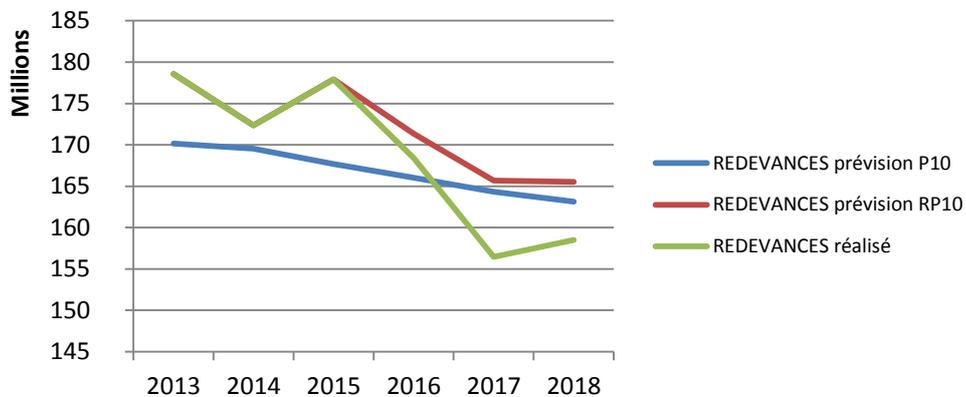
### IV. I. LES RECETTES DE REDEVANCES

Le graphique suivant présente l'évolution comparée des recettes de redevance prévues et réalisées au cours des 6 années du 10<sup>ème</sup> programme témoignant de la baisse de la pression fiscale de l'ordre de 10% entre le

démarrage en 2013 avec des recettes de 177 millions d’euros et la fin du programme en 2018 avec des recettes de 160.5 millions d’euros,

### Évolution des recettes de redevances par année (en émissions)

données 2019 ARAMIS

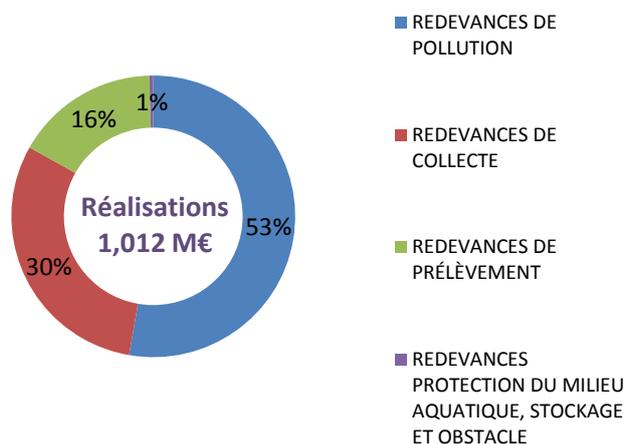


Les 3 premières années du programme, les recettes de redevances « domestiques et assimilées » se situaient sensiblement au-delà des estimations faites en 2012. Ces estimations prévoyaient la diminution des volumes d’eau facturés aux abonnés de + de 1 % par an qui ne s’est pas réalisée. Dans la poursuite de l’objectif initial et notamment le respect du plafond national des redevances, la révision du programme s’est donc traduite par les choix suivants :

- L’anticipation de la convergence des taux de redevance pour pollution domestique qui s’est effectuée dès 2016, alors qu’elle ne devait intervenir qu’en 2017.
- La baisse des taux de redevances pour pollution domestique et pour modernisation des réseaux de collecte : de 0,37 € à 0,35 €/m<sup>3</sup> soit 2cts d’euros par m<sup>3</sup> pour la pollution domestique et de 0,274 à 0,233 soit 0,04 cts par m<sup>3</sup> pour la modernisation des réseaux de collecte. L’effet de ces baisses de taux s’est ressenti dès 2016, car les redevances pour pollution domestique sont versées à l’agence de l’eau en partie par convention dès l’année d’application du taux.

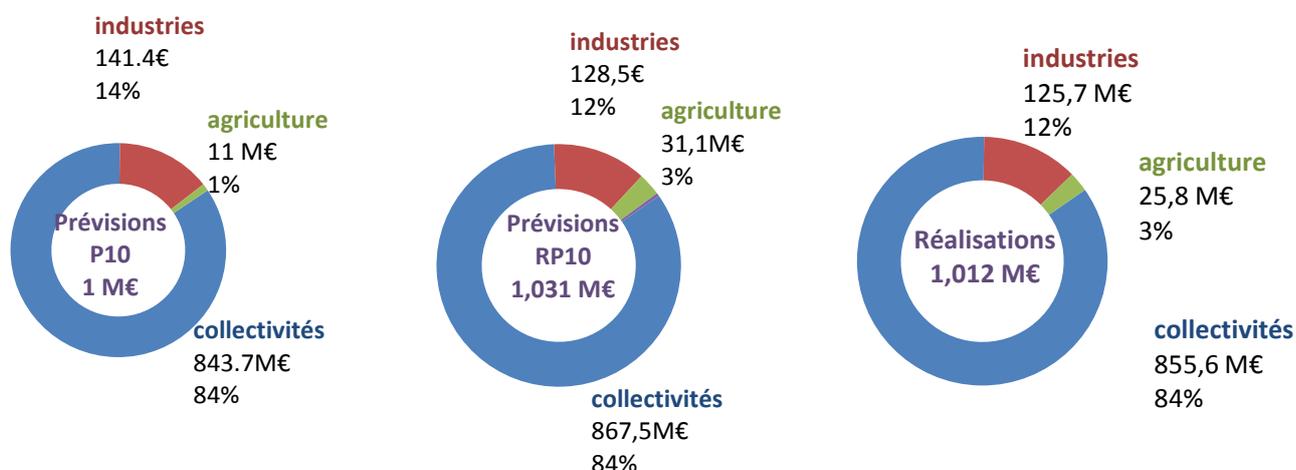
#### A. RECETTES DE REDEVANCES PAR CATÉGORIE DE REDEVANCES

Les recettes de redevances émises directement par l’agence de l’eau sont principalement portées par les redevances de pollution et de collecte tous redevables confondus (83% du volume total) comme l’illustre le graphique ci-dessous.



## B. RECETTES DE REDEVANCES PAR CATÉGORIE DE REDEVABLE

La répartition entre contributeurs aux recettes prévues par le 10<sup>ème</sup> programme est globalement respectée sans pour autant répondre de manière performante au souci de rééquilibrage des différents usagers en faveur de l'équité fiscale. 84% des redevances sont perçues auprès des particuliers et activités économiques assimilées raccordées aux réseaux des collectivités. Cette part reste stable par rapport au 9<sup>ème</sup> programme qui affichait une proportion pour les collectivités à hauteur de 85% pour un montant réalisé de 825,6 millions d'euros.



Représentation de la répartition des produits de redevances par redevables  
(hors redevances milieu et majoration) données 2019 ARAMIS

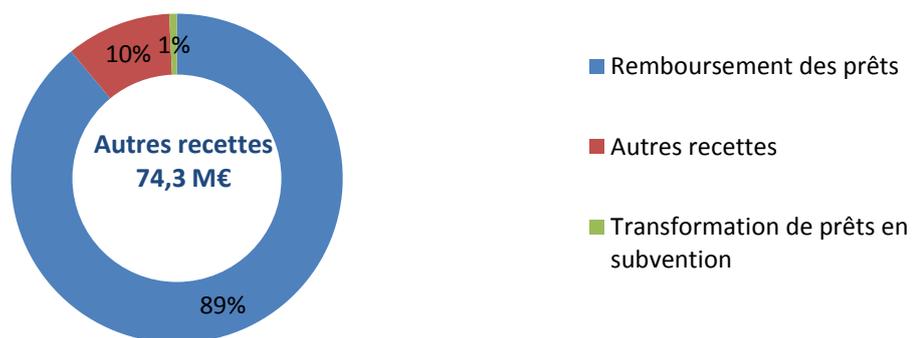
Malgré la réduction des taux de redevances pour pollution et de modernisation des réseaux de collecte, la performance du 10<sup>ème</sup> programme reste au global tout de même supérieure à la prévision initiale du 10<sup>ème</sup> programme et maintient les projections établies lors de la révision du programme en respectant notamment les proportions.

## I. II. LES AUTRES RECETTES

Les autres recettes proviennent principalement des remboursements des aides versées sous forme d'avances au cours des 10<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> programmes permettant ainsi d'assurer une ressource financière de près de 7% des recettes totales.

Les modalités d'aides sous forme d'avances remboursables ont été marginalement mobilisées au cours du 10<sup>ème</sup> programme, obérant les capacités de ressources propres du 11<sup>ème</sup> programme.

### Répartition des autres recettes du 10<sup>ème</sup> programme (donnée 2019 SIREPA)



## LES DÉPENSES DU 10<sup>ÈME</sup> PROGRAMME : 1 155 MILLIONS D'EUROS

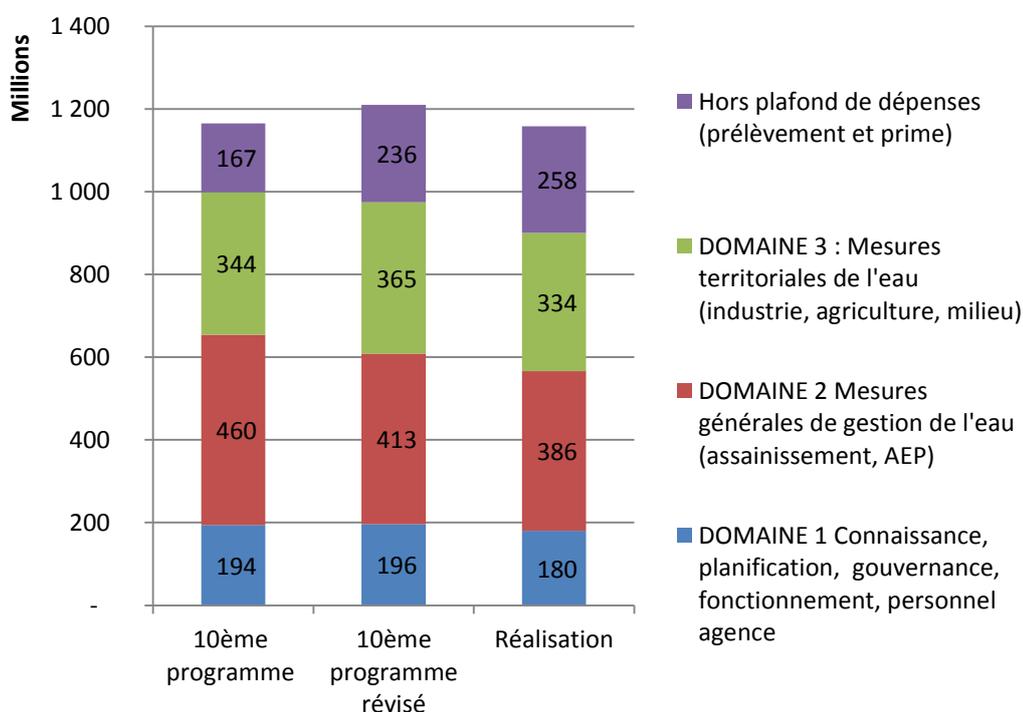
Dans son ensemble, la mise en œuvre du 10<sup>ème</sup> programme a respecté les choix stratégiques préfigurant les grands équilibres entre les politiques. Après des avancées certaines en matière de dépollution des eaux usées domestiques et industrielles, l'objectif phare du programme a été d'amorcer le changement de cap des politiques de l'eau en privilégiant les politiques du grand cycle de l'eau (recensées dans le domaine 3 des interventions).

L'exécution du programme aura permis de répondre à cet objectif. Sous l'effet de la pression financière du prélèvement de l'État, l'effort de rationalisation des moyens a été principalement porté par les politiques du petit cycle de l'eau (recensées dans le domaine 2 des interventions) en obtenant une réduction en matière d'autorisations de programme du domaine 2 de 16% contre seulement 3% pour le domaine 3.

Le graphique ci-dessous illustre parfaitement cette performance en confirmant que les politiques du grand cycle de l'eau (domaine 3) pèsent désormais autant que les politiques du petit cycle (domaine 2) en termes de volume d'aides financières.

**Comparaison entre les dépenses prévisionnelles et réalisées du 10<sup>ème</sup> programme par domaine : 1 155,4 millions d'euros**

données 2019 SIREPA



Cet effort de réduction se traduit par les choix opérés au cours du programme suivant, l'annexe 2 présentant le détail des réalisations :

- Dans le domaine 2 - les politiques du petit cycle de l'eau,
  - La résorption des foyers de pollutions classiques des collectivités de plus de 2 000 EH permettant d'assurer une conformité des systèmes d'assainissement en équipement a été pleinement réalisée et a donc reporté les efforts à consentir vers les petites communes rurales (< 2 000 EH). On aura observé au cours du 10<sup>ème</sup> programme une certaine frilosité des maîtres d'ouvrages ruraux à s'engager dans ces investissements d'ampleur du fait du retrait des Conseils départementaux du financement de ces opérations et de leur organisation souvent démunie d'ingénierie interne. Différents leviers ont été instaurés pour relancer l'attractivité voire accélérer et mobiliser les acteurs : taux d'aide différenciés selon l'impact sur le milieu, promotion de l'assainissement non collectif ou structuration d'un financement solidaire de l'assainissement collectif (dispositif solidarité urbain-rural partagé avec les conseils départementaux). Ainsi près de 300,8 millions d'euros ont été accordés au cours du 10<sup>ème</sup> programme pour l'assainissement par temps sec contre une dotation initiale votée en 2013 de 386 millions d'euros, **la réduction est principalement portée par la politique en matière d'équipement en réseau d'assainissement avec une réduction de la voilure à hauteur de 30% par rapport au 10<sup>ème</sup> programme voté initialement en 2013**. Ces choix ont conduit à la nécessité de réguler l'afflux des demandes d'aides en fin de programme par l'adoption d'un plan triennal d'assainissement 2018-2020 (95 millions d'euros d'aides). Ce plan constitue par ailleurs un atout en termes de réalisation des investissements prioritaires identifiés dans les Plans d'Actions Opérationnels Territoriaux (PAOT) et une anticipation de la charge financière en début de 11<sup>ème</sup> programme.
  - Plus marginalement, le financement de l'assistance technique réalisée par les Conseils départementaux a été réduit de moitié du fait notamment du retrait des Conseils départementaux du financement de la politique de l'eau (suite à la réforme territoriale).
  - En matière de sécurisation de la qualité de l'eau distribuée, le déploiement des politiques est resté dans l'épure prévisionnelle de la révision du 10<sup>ème</sup> programme tout en étant impacté ponctuellement par des projets d'ampleur.
  
- Dans le domaine 3 - les politiques du grand cycle de l'eau et la lutte contre les pollutions toxiques,
  - La recherche d'une plus grande implication et montée en compétence des collectivités dans la lutte contre les pollutions toxiques a conduit à maintenir des financements attractifs. Les collectivités représentent les acteurs clés pour accompagner sur leurs territoires les politiques de transition tant sur la maîtrise des rejets des activités économiques, notamment par le développement d'opérations collectives territoriales (12 opérations collectives) que sur la reconquête de la qualité des captages dégradés par le développement des actions de modification d'occupation des sols compatibles avec les ressources en eau (agriculture biologique...). La politique d'animation a démontré à nouveau sa capacité à mobiliser les acteurs justifiant ainsi un poids budgétaire non négligeable pour l'agence de l'eau en pesant à hauteur de 10% sur les dépenses d'intervention (70 millions d'euros) .
  - L'ouverture des aides aux actions de gestion intégrée des eaux pluviales a permis d'introduire un nouveau levier sur les projets d'aménagement urbain. La mise en route de cette politique a connu un développement important suite à l'impulsion donnée par la révision du programme : plus de 100 projets aidés entre 2016 et 2018 et 3.7 millions d'euros d'autorisation de programme engagés ;
  - La montée en puissance des actions de restauration des milieux aquatiques au travers de programmes globaux intégrant à la fois la reconquête de la qualité écologique des milieux et la prévention des inondations. Ainsi, 113,5 millions d'euros d'autorisations de programme ont

été affectées de 2013 à 2018 (soit + 260% par rapport au précédent programme), démontrant le potentiel de développement important de cette activité, dans un contexte général de reconquête de la biodiversité.

- Dans le secteur de l'industrie et de l'artisanat, le 10<sup>ème</sup> Programme a consacré près de 65,8 millions d'euros au soutien financier d'opérations de dépollution (toutes pollutions confondues) et à la poursuite de l'amélioration des connaissances des émissions de pollutions toxiques au travers de l'action nationale de Recherche des Substances Dangereuses dans l'Eau (RSDE).
  - Un programme de lutte contre les fuites dans les réseaux d'eau potable, politique peu dynamique en début de programme, a été mobilisé notamment par le biais d'un appel à projets dont les enseignements ont été riches pour construire la stratégie de gestion patrimoniale du 11<sup>ème</sup> programme.
  - L'affermissement de la politique agricole avec des retours d'expérience probants en termes de mobilisation des acteurs, de résultats et de changements de pratiques qui ont alimenté les réflexions présidant à la nouvelle stratégie d'intervention du 11<sup>ème</sup> programme.
- Dans le domaine 1 – le soutien du déploiement des politiques visées plus haut par la connaissance, la communication-information-sensibilisation, la gestion concertée et le fonctionnement de l'établissement.

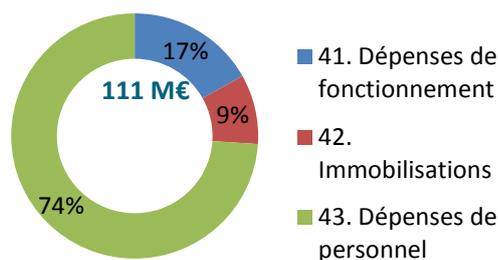
En dehors des dépenses de fonctionnement de l'établissement correspondant à 67% des autorisations de programme de ce domaine, le déploiement des crédits est resté dans l'épure prévisionnelle du programme. A noter toutefois que la maîtrise des dépenses de connaissance par les réseaux de mesures et de surveillance a été poursuivie afin de respecter l'enveloppe initiale du programme.

## I. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT, DE PERSONNEL ET D'INVESTISSEMENTS PROPRES

Sur l'ensemble du programme, les dépenses propres de l'établissement représentent 121 millions d'euros soit 10% des dépenses totales. 92% de ces dépenses sont liées aux dépenses de fonctionnement, de personnel et d'investissement. En application des obligations de réduction des dépenses publiques fixées par le gouvernement, des mesures de rationalisation des moyens ont été mises en oeuvre pour atteindre une baisse de près de 4% sur ces 3 postes entre le début et la fin du programme.

Les dépenses d'immobilisations s'élèvent à 10 millions d'euros dont près de la moitié a été consacrée aux investissements dédiés aux performances énergétiques des bâtiments et des bureaux et à la mise à niveau des bâtiments pour l'accueil des équipes de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) et l'Office National de la Chasse et de la Faune

Répartition des principales dépenses de fonctionnement de l'établissement  
données 2019 SIREPA



Sauvage (ONCFS) sur le site de Rozérieulles.

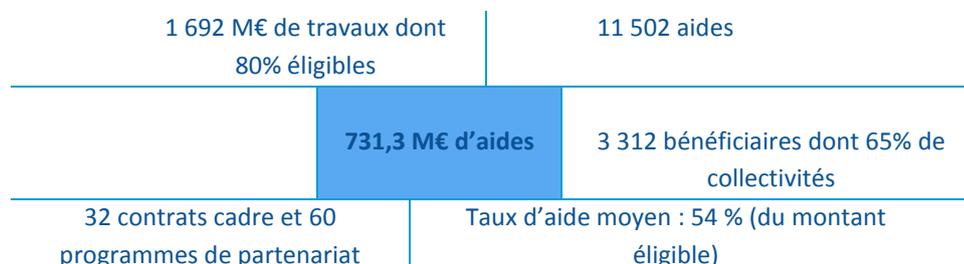
Les dépenses de personnel représentent 74% des dépenses de fonctionnement et ont poursuivi une baisse de 1 million d'euros au cours des 6 années du programme en lien avec la réduction du schéma d'emploi défini par les ministères de tutelle.

Les effectifs de l'établissement ont en effet diminué au cours du 10<sup>ème</sup> programme de 10,9 % passant d'un nombre d'ETP de 195,7 ETP en 2013 à 173,7 ETP en 2018.

Conformément aux directives ministérielles en matière de réduction des dépenses de fonctionnement de l'administration, les dépenses de fonctionnement courant de l'établissement sont en retrait de plus de 10% entre le début et la fin du programme.

## II. LES DÉPENSES LIÉES AUX POLITIQUES D'INTERVENTION

### A. BILAN DES AIDES AUX INTERVENTIONS

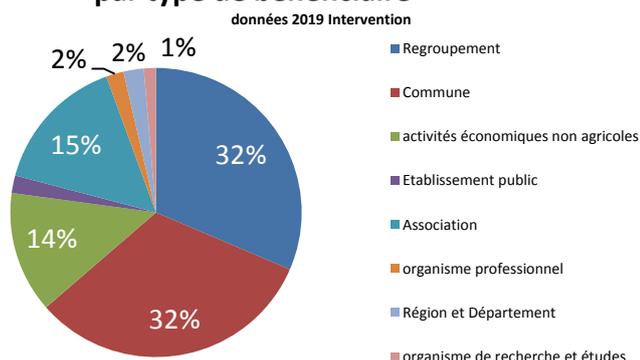


L'incitativité des aides de l'Agence de l'eau permet de lever près de 1,7 milliard d'euros de travaux sur 6 années.

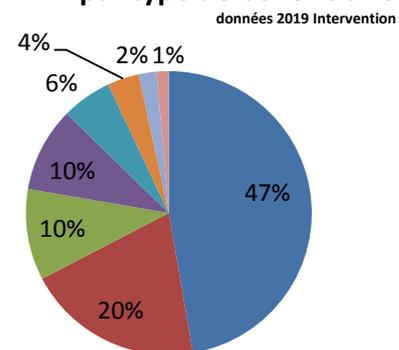
#### 1. TYPOLOGIE DES BÉNÉFICIAIRES

Les figures ci-dessous présentent la diversité des acteurs mobilisés par la politique de l'eau. Les collectivités restent les principaux bénéficiaires directs des aides à l'investissement, suivies des associations et des activités économiques non agricoles. Les collectivités représentent à elles seules près de 65% des aides versées en montant et en nombre d'aide, les communes représentant encore une part non négligeable des aides aux collectivités.

#### Répartition du nombre d'aides instruites par type de bénéficiaire



#### Répartition du montant d'aide par type de bénéficiaire



Par ailleurs, les aides accordées aux bénéficiaires de la politique de lutte contre la pollution agricole est principalement portée par l'établissement public de l'Agence de paiement et service (ASP) et par les organisations professionnelles ou consulaires (chambres d'agriculture etc...).

La répartition des aides par tranche de montant démontre que 92% des maitres d'ouvrages bénéficiaires ont perçu chacun un montant d'aide inférieur à 500 000 euros.

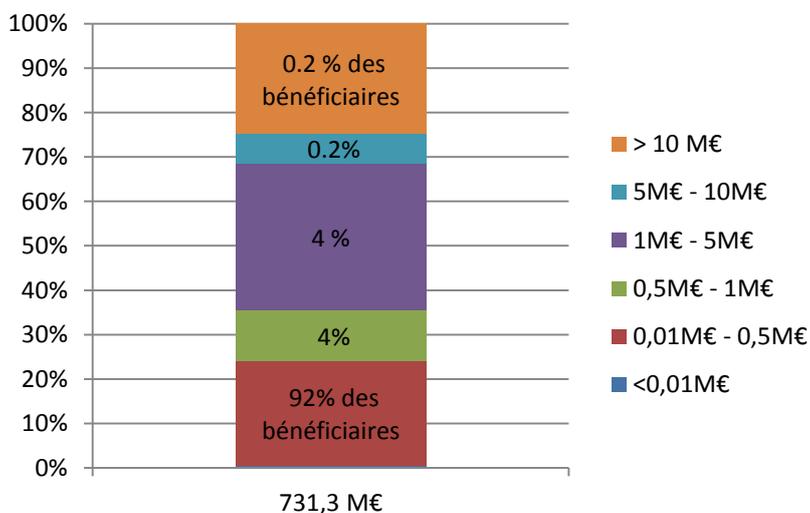
Tranche d'aide	Montant total de l'aide en M€	part	Nombre de maitres d'ouvrage	part
<0,01M€	4,9	1%	1 240	37%
0,01M€ - 0,5M€	170,6	23%	1 816	55%
0,5M€ - 1M€	84	11%	119	4%
1M€ - 5M€	241,8	33%	123	4%
5M€ - 10M€	48,2	7%	7	0,2%
> 10 M€	181,6	25%	7	0,2%
<b>Total général</b>	<b>731,3</b>		<b>3 312</b>	

Répartition des aides par tranche de montant (données 2019 Intervention)

Lorsque 7 bénéficiaires mobilisent près de 25% des aides en montant, 1 240 bénéficiaires se partagent 1% des aides. La figure ci-dessous illustre les écarts entre les bénéficiaires traduisant la dispersion des financements et l'importance du nombre de petites aides.

### Répartition des aides par tranche de montant et par bénéficiaire

(données 2019 Intervention)



Le tableau ci-dessous dresse la liste des 14 premiers maitres d'ouvrage (ayant perçu au total plus de 5 millions d'euros d'aides chacun) pesant à hauteur de 32% du montant total des aides.

Maitre d'ouvrage	Montant total de l'aide	nombre d'aides instruites
AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT (ASP)	50 311 545	27
SDEA ALSACE MOSELLE	43 486 863	378
EUROMETROPOLE DE STRASBOURG	24 038 412	91
METROPOLE DU GRAND NANCY	20 550 890	30
ELECTRICITE DE FRANCE	18 423 254	18
CC SARREBOURG MOSELLE SUD	13 101 915	107
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	11 722 074	19
CONSERVATOIRE ESPACES NATURELS LORRAINE	8 049 217	102
Communauté d'agglomération EPINAL	7 942 518	30
Communauté de communes SUNDGAU	7 144 331	80
SIE DU COEUR DU TOULOUS	6 969 833	17
CHAMBRE D'AGRICULTURE D'ALSACE	6 901 091	25
CHAMBRE REGIONALE AGRICULTURE GRAND EST	5 657 014	22
SIE DE PULLIGNY	5 539 018	11

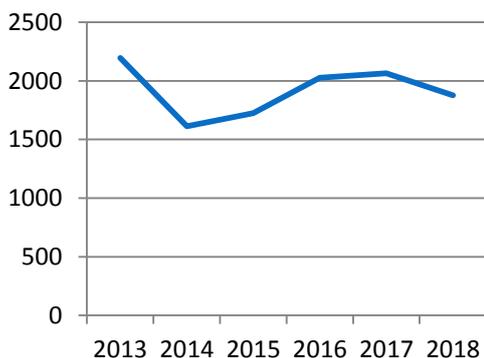
Liste des premiers bénéficiaires d'aides au cours du 10<sup>ème</sup> programme (données 2019 Intervention)

## 2. TYPOLOGIE DES AIDES INSTRUITES

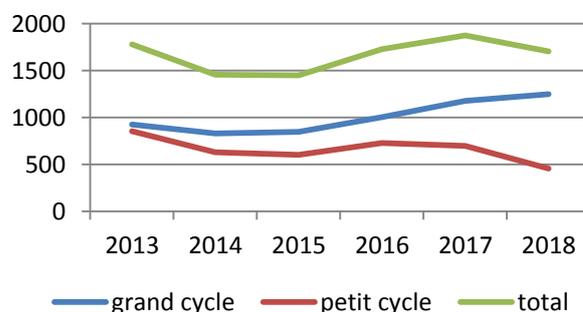
### a. en nombre d'aides

L'exécution des politiques d'intervention a donné lieu à l'octroi de 11 502 aides financières représentant en moyenne près de 2 000 aides par an (hors annulation). Le graphique suivant présente la variation annuelle du rythme d'instruction marquant une reprise dès la révision du programme. Cette reprise est principalement portée par les politiques du grand cycle de l'eau.

**Evolution du nombre total d'aides instruites** données 2019 Intervention



**Evolution du nombre d'aides instruites des politiques du petit et du grand cycle de l'eau** données 2019 Intervention



330 aides, d'un montant total de 9,4 millions d'euros, ayant fait l'objet d'une instruction au cours du 10<sup>ème</sup> programme ont été annulées. Les thématiques concernées par ces annulations d'aides sont par ordre d'importance : la lutte contre les pollutions des activités économique pour moitié, la restauration des milieux pour 20%, la lutte contre les pollutions agricoles et les réseaux d'assainissement pour 10% chacun.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total général
Nombre d'aides	82	68	57	50	45	28	330
Montant total des aides annulées	1 984 845	4 249 308	894 336	891 124	690 223	691 463	9 401 299

**Nombre et montant des aides annulées en € au 6 juin 2019** (données 2019 Intervention)

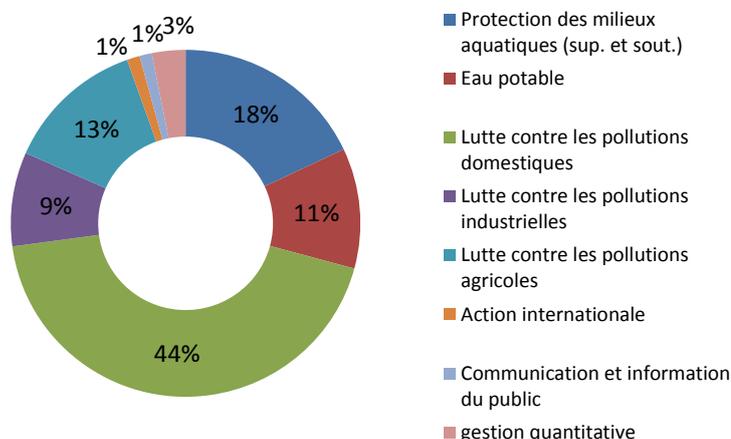
*b. par politique d'intervention*

La lutte contre les pollutions domestiques reste importante mais en net recul par rapport au 9<sup>ème</sup> programme. Elle s'accompagne d'une montée en puissance des politiques du grand cycle de l'eau, cible phare du 10<sup>ème</sup> programme.

**La lutte contre les pollutions toxiques et la reconquête des milieux constitue près de 40% des interventions.**

**Répartition des aides par politique d'intervention**

(données 2019 Intervention)



### c. par département

La répartition des aides par département positionne 4 départements au-dessus de la barre des 100 millions d'euros : dans l'ordre Bas Rhin, Meurthe-et-Moselle, Moselle et Haut Rhin.

Les dépenses d'assainissement sont particulièrement présentes dans les départements lorrains.

On notera pour l'alimentation en eau potable, la sécurisation de l'approvisionnement de la Métropole du Grand Nancy et de l'Eurométropole de Strasbourg, les usines de potabilisation du SIE de Pulligny et du SIE du Cœur Toulous.

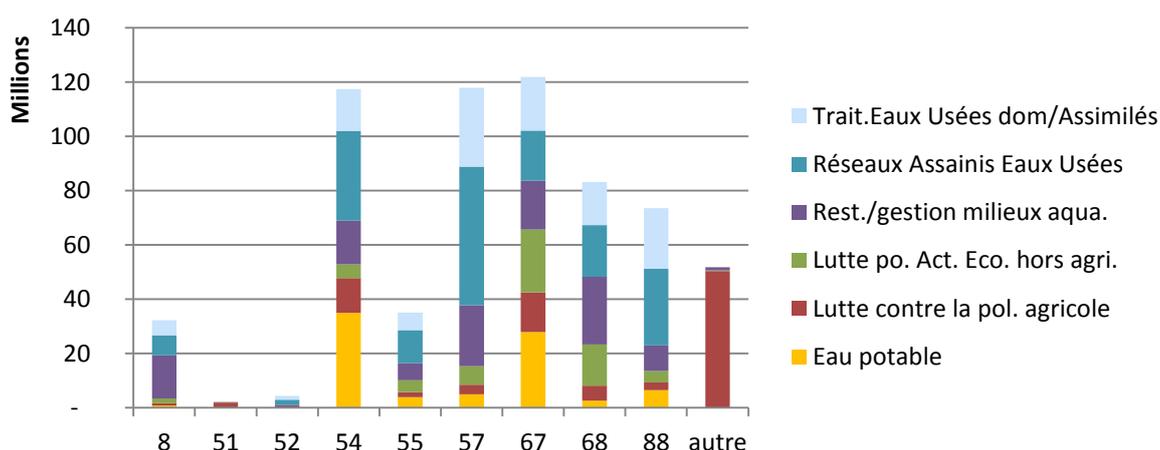
Dans le domaine industriel, on peut citer le complément d'aide à la conversion du procédé de fabrication du chlore sans mercure de l'entreprise des Potasses et Produits chimiques à Thann ( 2,7 millions d'euros) ainsi que les travaux de refonte des réseaux de liaison entre l'usine, la station d'épuration et le point de rejet des eaux traitées du site LACTOSERUM France à Verdun (2,3 millions d'euros).

Dans le domaine de la restauration des milieux, les montants d'aides les plus importants ont été attribués à EDF pour la franchissabilité de la centrale de Gerstheim (pour 13,2 millions d'euros) et à VNF pour l'établissement de la continuité écologique de 23 barrages sur la Meuse (pour un montant de 10,7 millions d'euros).

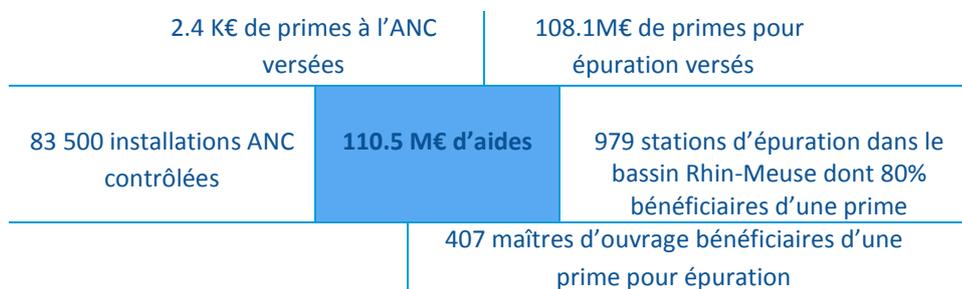
Enfin, les aides à l'agriculture sont, pour les plus importantes, attribuées pour les mesures agro-environnementales et les investissements des exploitants agricoles via l'ASP pour près de 50 millions d'euros, ce montant intègre les sommes des 5 années d'annuité des MAEC de 2013 à 2018, courant en terme de paiement jusqu'en 2022. Par ailleurs près de 15 millions d'euros d'aides ont été accordées aux chambres d'agriculture du bassin.

#### Répartition des aides par département et par thématique principale

(données Intervention 2019)



## B. LES AIDES À LA PERFORMANCE ÉPURATOIRE

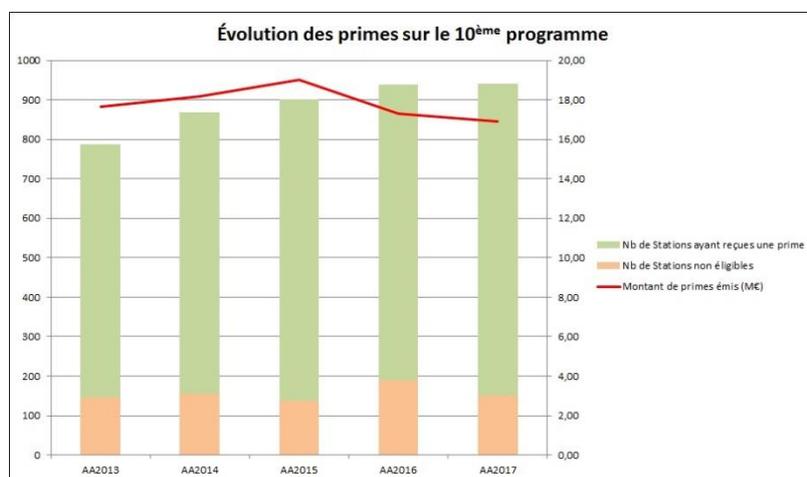


Le montant total des aides à la performance épuratoire s'élève à 105.5 millions d'euros sur 6 ans portant principalement sur la prime pour épuration à hauteur de 108,1 millions d'euros.

### 1. LA PRIME DE RÉSULTAT

On dénombre 979 stations d'épuration en 2018, 80% des stations ont présenté les critères nécessaires au versement d'une prime. Près de la moitié de cette aide est attribuée aux 8 plus grosses stations d'épuration (>100 000 EH), a contrario 1/10<sup>ème</sup> des aides est attribué aux 725 stations d'épuration < 2000 EH.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution annuelle du montant de la prime et du nombre d'ouvrage d'épuration du bassin par année d'activité N. (l'année de versement de la prime correspondant à N+1)



### 2. LES AIDES AU CONTROLE DES INSTALLATIONS D'ANC

La prime à l'assainissement non collectif s'élève au total à 2,4 millions d'euros et est versée au service assurant le contrôle et l'entretien de 83 500 installations des particuliers.

### III. LES DÉPENSES LIÉES À LA COMMUNICATION ET À LA CONNAISSANCE ENVIRONNEMENTALE

Pour animer la politique de l'eau, mobiliser les acteurs et orienter ses politiques d'aides de manière efficace, l'agence de l'eau s'appuie sur des connaissances issues de la surveillance et le suivi des milieux naturels, de l'expertise, des études scientifiques et sur la communication propre à l'établissement.

Le poste de dépense le plus important porte sur les dépenses liées aux réseaux de surveillance de la qualité de l'eau opérée dans le cadre du suivi règlementaire imposé par la Directive Cadre sur l'eau.

Tout en rationalisant les moyens et en rénovant les indicateurs d'évaluation de l'état des milieux, le système d'information sur l'eau du bassin Rhin-Meuse a dépassé le seuil des 25 millions d'analyses, synthétisées dans 687 fiches et déclinées en plus de 200 couches cartographiques, autant de données utiles et mises à disposition gratuitement et accessibles sur internet.

Parallèlement, l'agence de l'eau engage ou accompagne des études de connaissance d'intérêt général ou d'évaluation des politiques. Ce pan d'activité représente un coût total de 7 millions d'euros pour les 6 années du programme.

Plusieurs vecteurs d'information sont utilisés pour encourager une mobilisation collective des usagers de l'eau : courriers personnalisés, journal d'information, sites internet, vidéo, publications, mooc, participation voire co-organisation d'événements. Cette activité représente un coût de 2 millions d'euros pour les 6 années du programme.

En 2018, et à titre illustratif, la politique de communication a obtenu les résultats suivants:

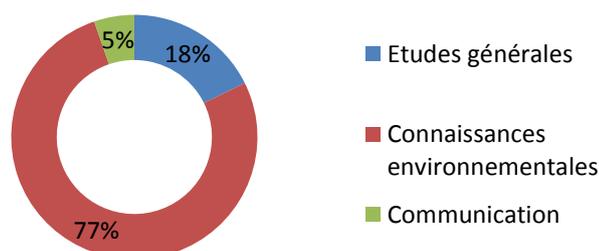
- 5 500 visites par mois sur le site internet de l'agence de l'eau
- 4 400 abonnés sur Twitter et 1500 abonnés sur Facebook

## UN BILAN FINANCIER AU RENDEZ VOUS

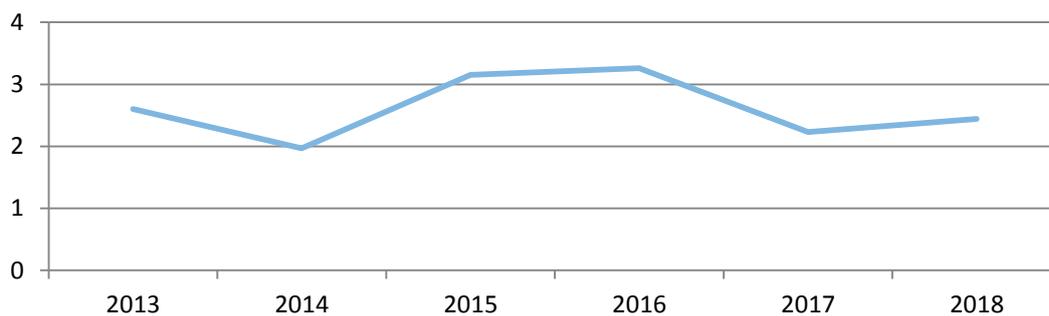
Le pilotage financier a permis de conserver l'objectif de fonds de roulement stabilisé autour de 2,44 mois de dépenses décaissables en fin de programme et un niveau de trésorerie en sortie de programme de 10,3 millions d'euros.

Le niveau de fonds de roulement au 31 décembre de chaque année a poursuivi l'évolution suivante, contenue en moyenne à 2,6 mois.

### Répartition des dépenses à la connaissance et la communication de l'Agence de l'eau



### Niveau de fonds de roulement en mois de dépenses décaissables (source Contrat d'objectif 2013-2018)



Ces résultats sont issus d'une maîtrise des restes à payer et d'une gestion fine de la trésorerie dans un contexte particulier d'instabilité des prélèvements budgétaires et d'une variabilité des dynamiques territoriales. Cela montre également la capacité de l'établissement à maîtriser ses dépenses et à utiliser l'intégralité de ses ressources tout en maintenant ses capacités d'intervention.

## CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Le 10<sup>ème</sup> programme présente une exécution conforme aux orientations et objectifs de réalisation fixés lors de son approbation et de sa révision. Les taux de réalisation tant des redevances que des dépenses s'élevant respectivement à 98% et 95% et la maîtrise du fonds de roulement sont très satisfaisants et témoignent d'une bonne maîtrise de l'activité.

Les résultats obtenus en termes de réalisation des politiques traduisent une ambition forte en terme de programmation des politiques du grand cycle de l'eau en protégeant au cours des 6 années les disponibilités financières dédiées, condition nécessaire pour amorcer le changement de cap affiché.

Le 10<sup>ème</sup> programme s'est achevé dans un contexte de forte tension budgétaire illustrée par une trésorerie historiquement basse et des capacités d'intervention insuffisantes pour faire face à toutes les demandes d'aides notamment en assainissement, malgré l'activation des mesures de sélectivité existantes. L'attribution des aides s'est recentrée principalement sur les actions prioritaires préfigurant ainsi le 11<sup>ème</sup> programme.

Ce 10<sup>ème</sup> programme est aussi le révélateur de la capacité d'adaptation et la réactivité de l'agence de l'eau face aux événements nouveaux et aux besoins des territoires. On notera de manière illustrative le financement de plans d'urgence lié aux coulées de boues, la relance des dynamiques d'investissement en assainissement et l'introduction de nouveaux outils mobilisateurs des initiatives locales

La fin du 10<sup>ème</sup> programme a ainsi permis de préparer utilement la transition attendue en expérimentant le niveau d'adhésion des territoires et des acteurs économiques aux types de projets à promouvoir pour réussir la montée en puissance en matière de biodiversité et d'adaptation au changement climatique. Elle a aussi servi à consolider l'appropriation par les instances de bassin de ces réorientations.

Enfin, le 10<sup>ème</sup> programme a conduit à engager de plus en plus de projets en partenariat avec la Région Grand-Est, l'Agence Française de la Biodiversité, les autres agences et l'Etat, constituant un collectif de travail et une mutualisation des moyens humains et financiers, notamment sur les volets biodiversité et reconquête des captages.

Au-delà du contingentement des moyens (recettes, dépenses et effectifs) qui marque le démarrage du 11<sup>ème</sup> Programme et qui conditionne les choix d'intervention et le renforcement du pilotage budgétaire, il sera plus que jamais nécessaire d'agir pour doter le bassin des gouvernances à la bonne échelle tant pour structurer les maîtrises d'ouvrage que pour décliner des approches plus territoriales et être en capacité d'appréhender les enjeux d'avenir découlant de l'urgence écologique et climatique.

### LES ENSEIGNEMENTS À RETENIR POUR LE 11<sup>ÈME</sup> PROGRAMME

L'exécution du 10<sup>ème</sup> programme a permis d'identifier des points saillants orientant les politiques du 11<sup>ème</sup> programme couplés au diagnostic de l'état des milieux naturels du bassin Rhin-Meuse.

1. Renforcer les gouvernances et favoriser les maîtrises d'ouvrage portées par les regroupements de communes notamment via les contrats territoriaux ;
2. Développer les logiques de filières pour offrir une alternative aux mesures agricoles environnementales territoriales et renforcer le partenariat financier avec la Région pour mieux réguler les demandes d'aides ;
3. Soutenir de nouvelles formes d'appui en expertise et en ingénierie en particulier pour les bénéficiaires le nécessitant et miser de manière volontariste sur la politique d'animation pour sensibiliser les acteurs aux changements de pratiques et toucher un public diffus ;

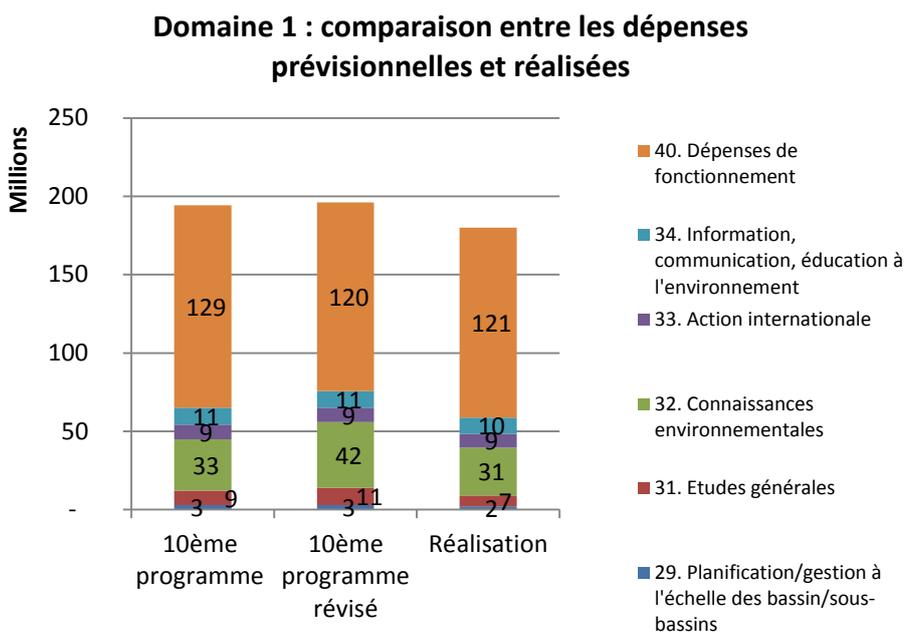
4. Améliorer l'anticipation des besoins budgétaires (via les contrats territoriaux) et repositionner le pilotage financier et budgétaire comme donnée d'entrée de la politique d'intervention ;
5. Garder une expertise forte sur la planification et la connaissance des pressions, et inscrire ces éléments dans une politique de priorisation associant les services de l'état et le levier règlementaires ; assumer une action centrée sur la DCE pour accompagner l'évolution des moyens en baisse
6. Développer des partenariats financiers et l'ingénierie financière pour accroître la capacité d'investissement des maîtres d'ouvrage;
7. Poursuivre le partenariat avec la Région et poursuivre l'organisation Agence de l'eau/Région/DREAL/AFB sur la biodiversité ;
8. Capitaliser les acquis des appels à projets et poursuivre cette forme d'interventions pour développer plus largement une politique d'appui à l'innovation et de mobilisation des initiatives locales ;
9. Décliner le plan « micropolluants » et le plan d'atténuation et d'adaptation au changement climatique ainsi que le plan régional Santé Environnement ;
10. Restreindre le champ d'éligibilité des aides aux dispositifs les plus efficaces dans une logique d'adéquation aux moyens ;
110. Développer l'éco conditionnalité dans toutes les politiques d'aides (comme levier d'intervention à part entière) et viser des choix vertueux et lisibles, en ciblant autant que possible les financements sur le «traitement des problèmes à la source » ;
121. Prendre en considération les attentes d'une plus grande solidarité territoriale à l'attention des territoires vulnérables et des communes rurales les plus fragiles.
- 13 Poursuivre l'accompagnement de la réforme territoriale (NOTRé et GEMAPI) pour adapter la structuration et la rationalisation de la gouvernance dans le domaine de l'eau, notamment en milieu rural.
- 14 Contenir le déploiement des aides à l'animation en l'ajustant aux nouvelles priorités du 11<sup>ème</sup> programme.

ANNEXE 1 BILAN DES REALISATIONS PAR POLITIQUE DU PROGRAMME

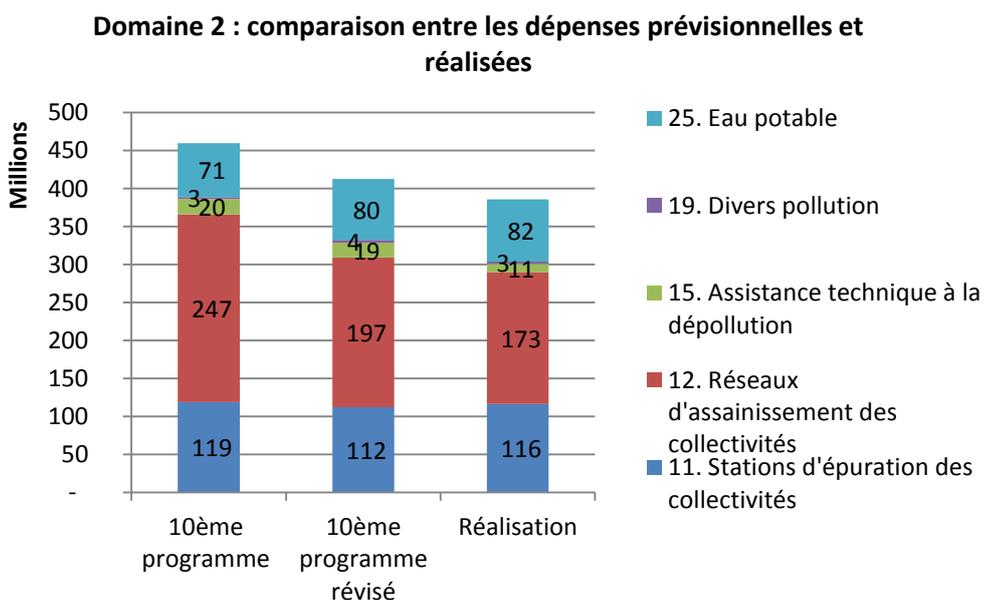
---

cf rapport joint

A. DOMAINE 1 CONNAISSANCE, PLANIFICATION, GOUVERNANCE, FONCTIONNEMENT, PERSONNEL AGENCE

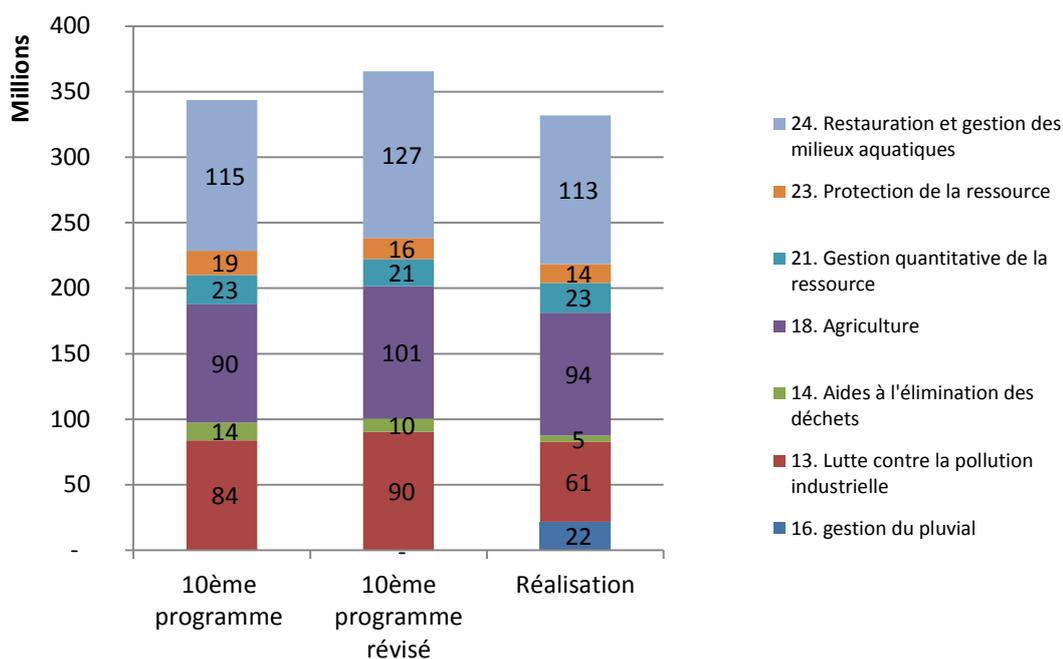


B. DOMAINE 2 MESURES GÉNÉRALES DE GESTION DE L'EAU – ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE



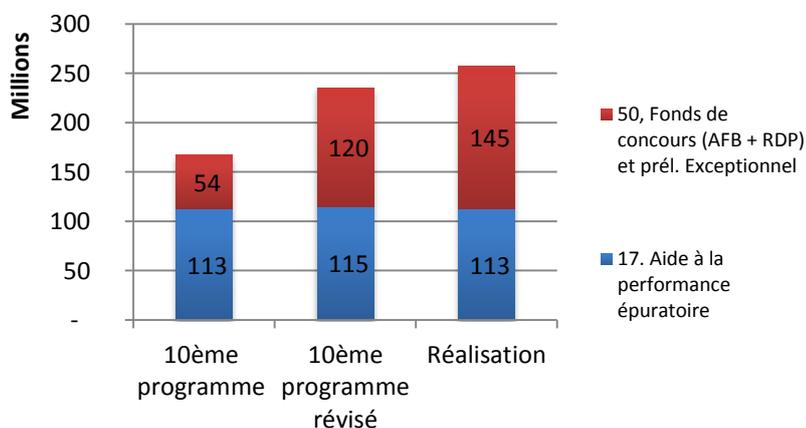
C. DOMAINE 3 : MESURES TERRITORIALES DE L'EAU – ACTIVITÉ ÉCONOMIQUES AGRICOLES ET NON AGRICOLES, GESTION QUANTITATIVE ET RECONQUETE DES MILIEUX NATURELS

Domaine 3 : comparaison entre les dépenses prévisionnelles et réalisées



D. HORS PLAFOND DE DEPENSES : PRIME POUR EPURATION

Hors plafond de dépenses : comparaison entre les dépenses prévisionnelles et réalisées



## SIGLES

---

AAP	Appel A Projet
AC	Assainissement Collectif
AERMC	Agence de l'Eau Rhone Mediterranée Corse
AESN	Agence de l'Eau Seine Normandie
AFB	Agence Française pour la Biodiversité
AMI	Appel à Manifestation d'Intérêt
ANC	Assainissement Non Collectif
DCE	Directive Cadre sur l'Eau
DREAL	Direction Régionale Environnement Aménagement Logement
ETP	Equivalent Temps Plein
GEMAPI	Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
MAEC	Mesures Agro-Environnementales et Climatiques
MAPTAM	Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles
NOTRÉ	Nouvelle Organisation Territoriale de la République
ODONAT	Office des Données Naturalistes
ONCFS	Office National de la Chasse et la Faune Sauvage
PAOT	Plan d'Action Opérationnelle Territorialisée
PDM	Programme de Mesures
PGRI	Plan de Gestion des Risques d'Inondation
PLU	Plan Local d'Urbanisme
SAGE	Schéma d'Aménagement et Gestion de l'Eau
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et Gestion de l'Eau
SIERM	Système d'Information sur l'Eau Rhin Meuse
SOCLE	Stratégie d'Organisation des Collectivités Locales dans le domaine de l'Eau

## Source des données

### Dotation initiale et prévision de recettes :

- Document programme révisé validé par le Conseil d'Administration du 13 octobre 2015
- Document programme validé par le Conseil d'Administration du 12 octobre 2012

Maquette financière des Autorisations de programmes du P10 actualisée à partir des comptes financiers (DRF Sirepa/RL)

Recettes de redevance réalisées : émissions de redevances (DRF Aramis)

Bilan à mi-parcours du programme de mesure : Freins et leviers de la mise en œuvre du programme de mesures (2016-2021)

Bilan 2018 du contrat d'objectif présenté au CA du 15 mars 2019

### Bilan des aides du 10<sup>ème</sup> programme par politique

- Requête base Intervention pour les données d'aides (AE nettes) aux interventions (DRF Intervention/PDM) (AE brutes stade engagé, annulé et soldé au 6 juin 2019 corrigées par déduction des réductions)
- Politique de reconquête des milieux : bilan présenté en COMINA du 7 juin 2019
- Politique de lutte contre les pollutions toxiques agricoles : bilan présenté en CAB du 14 juin 2019
- Politique de lutte contre les pollutions industrielles et activités non agricoles : bilan présenté en CIB du 16 mai 2019
- Bilan de la prime en émissions par année d'activité (DRF Primes)
- Bilan de la prime ANC : Extraction aides DAE par CAF (D2AT/LH)
- Bilan SUR : extraction par requête au 01<sup>er</sup> août 2018 (D2AT)



Agence de l'eau Rhin-Meuse  
Rozérieulles - BP 30019  
57161 Moulins-lès-Metz cedex

Tél. 03 87 34 47 00 - Fax : 03 87 60 49 85  
agence@eau-rhin-meuse.fr

Suivez l'actualité  
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse :

**www.eau-rhin-meuse.fr**    

